

LEGENDE

- Périmètre du plan partiel d'affectation.
- Limite nouvelle des constructions.
- Aire de stationnement en dur.
- Aire de stationnement en surface perméable.
- Périmètre d'implantation.
- Zone de sports, de loisirs et d'hébergement, selon chapitre VIII du PE n° 600.

- Limite forestière selon constatation du 8 mars 1995.
- Aire forestière, état final.
- Secteur soumis à défrichement définitif.
- Ligne des 10 mètres à la lisière forestière.
- ↔ Accès.

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "LE GOLF CLUB DE LAUSANNE"

ADDENDA AU PLAN D'EXTENSION N° 600 DU 28 NOVEMBRE 1980

MARS 2006

